

Province de Québec,
MRC de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 7 avril 2026, à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Richard Potvin, les conseillères Isabelle Parenteau et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Marco Paquet, Pier-Yves Chapdelaine, Patrick Chamberland et Joël Brouillard tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. Le directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

2026-04-062 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Isabelle Parenteau et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-063 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2026

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2026;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Parenteau, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2026 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Suivi des différents comités par les membres du conseil

Le conseiller Marco Paquet informe l'assemblée que la saison de glace du Centre récréatif prendra fin le 10 avril prochain.

La conseillère Isabelle Parenteau indique que le comité d'embellissement est prêt à entreprendre ses activités et qu'il est actuellement en attente de conditions météorologiques favorables pour débiter les travaux d'aménagement paysager dans divers secteurs du périmètre urbain de la municipalité.

Le conseiller Pier-Yves Chapdelaine mentionne avoir participé à une rencontre de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre. Les discussions ont porté sur les méthodes de calcul des pertes en eau facturées aux municipalités membres et clientes de la Régie. Aucune nouvelle procédure ni politique n'a toutefois été adoptée à cet égard.

La conseillère Linda Cournoyer souligne que les élèves de l'école Mgr-Brunault ont assisté à des représentations théâtrales en collaboration avec Azimut Diffusion, activité qui a été grandement appréciée. Elle ajoute que plusieurs activités ont été organisées dans le cadre de la Semaine de l'autisme, de la Semaine de la différence ainsi que de la Semaine de l'alimentation durant laquelle les élèves ont pu découvrir et goûter des plats variés.

Le conseiller Patrick Chamberland mentionne que l'Association des loisirs a tenu son assemblée générale annuelle, au cours de laquelle certains changements sont survenus au sein de son conseil. Mme Sarah-Eve Cloutier et Mme Christine Desjardins ont quitté leurs fonctions, tout en demeurant bénévoles. Elles ont été remplacées par M. Jonas Lefebvre et Mme Laetiscia Lavoie. Il mentionne également que des soirées de danse country auront lieu les 29 et 30 mai ainsi que le tournoi de cornhole qui se tiendra le 13 juin prochain.

Le conseiller Joël Brouillard rapporte que les pompiers du Service de sécurité incendie ont été particulièrement sollicités au cours du mois de mars. Les intempéries ont notamment causé des chutes d'arbres sur la chaussée, des bris de poteaux électriques et des accidents de la route. Le service est également intervenu en entraide à deux reprises à Saint-Gérard-Majella et une fois à Saint-Pie-de-Guire. De plus, six interventions ont été réalisées sur le territoire de la municipalité.

Le maire indique avoir pris part à une rencontre à la MRC de Pierre-De Saurel, à la demande de la Ville de Sorel-Tracy, afin de discuter de l'ajout d'éléments supra municipaux ainsi que de l'augmentation de la contribution des municipalités de la MRC. Les discussions se poursuivront au cours des prochaines semaines. Il précise également qu'il participera à des rencontres visant la recherche de solutions pour lutter contre l'itinérance.

Dépôt du rapport financier au 28 février 2026 qui affiche un solde à la caisse de 162 615,01 \$, des dépôts à terme au montant de 155 886,08 \$. Un ajustement, des chèques, un dépôt et des prélèvements en circulation pour un total de 7 027,14 \$, pour un solde aux livres de 311 473,95 \$. Le total des revenus de février se chiffre à 2 379 065,06 \$ et celui des dépenses à 248 640,45 \$.

Dépôt du registre de correspondance du mois de mars 2026 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus 27 février au 2 avril 2026.

2026-04-064 Paiement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 114 511,08 \$ et des comptes payés pour un montant de 83 723,31 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 584-2018-03 relatif aux
ET DÉPÔT DU modalités de publication des avis publics de la Municipalité
RÈGLEMENT La conseillère Linda Cournoyer donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil le projet de règlement numéro 584-2018-03 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Municipalité, sera présenté pour adoption.

Elle profite également de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

2026-04-065 Embauche de Mme Kelliane Gagné à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Considérant l'offre d'emploi publiée à plusieurs reprises par la Municipalité en lien avec un poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;

Considérant que le directeur général et la directrice adjointe ont retenu la candidature de Mme Kelliane Gagné pour le poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe parmi les candidatures reçues;

Considérant que Mme Gagné possède les compétences et aptitudes requises;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard et résolu que Mme Kelliane Gagné soit embauchée au poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-David, et ce, rétroactivement au 23 mars 2026 avec une période de probation de six mois. Il est également résolu d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer ledit contrat de travail pour et au nom de la Municipalité de Saint-David.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-066 Autorisation au directeur général et greffier-trésorier pour placements à court terme

Considérant qu'il est recommandé d'effectuer des placements à court terme pour obtenir un meilleur rendement sur le montant de l'encaisse;

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à effectuer des placements à court terme auprès de la Caisse Desjardins des Chênes au cours de l'année financière 2026.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-067 Programmation de travaux soumise dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Isabelle Parenteau et résolu que :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes

sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-068 Renouvellement de la licence de l'application MUNYS de l'ADMQ (Association des Directeurs Municipaux du Québec)

Considérant que l'application MUNYS de l'ADMQ constitue un outil essentiel à la gestion municipale efficace et au soutien des opérations administratives;

Considérant que le renouvellement de cette application est requis pour assurer la continuité des services et des fonctionnalités qu'elle offre;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Parenteau, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise le renouvellement de l'application MUNYS de l'ADMQ, au coût de 325 \$ plus les taxes applicables, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-414.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-069 Renouvellement d'adhésion à OBV Yamaska

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise un montant de 100 \$ pour défrayer le coût de l'adhésion 2026 de la municipalité à OBV Yamaska et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-070 Autorisation de destruction de documents par suite du déclassé de décembre 2025

Considérant que la Loi sur les archives mentionne que tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation et les supports de conservation de ses documents actifs et semi-actifs et

qui indique quels documents inactifs sont conservés de manière permanente et lesquels sont éliminés;

Considérant que l'article 13 de cette loi mentionne que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

Considérant que l'article 199 du Code municipal stipule que le greffier-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du Conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

Considérant qu'une liste de documents inactifs à détruire a été remise aux élus;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil approuve la liste de documents inactifs produite et autorise le directeur général et greffier-trésorier à procéder à la destruction de ces documents.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-071 Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) Volet 1 soutien à des travaux de rénovation

Considérant que la Société d'habitation du Québec offre, dans le cadre du Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM), un soutien financier pour la réalisation de travaux de rénovation;

Considérant que ce programme prévoit la signature d'une entente tripartite entre la Société d'habitation du Québec, l'Office d'habitation et la Municipalité;

Considérant que la Municipalité doit s'engager à respecter les conditions du programme;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard et résolu que ce Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à procéder à la signature de l'entente tripartite dans le cadre du Programme PRHLM entre la Société d'habitation du Québec, l'Office d'habitation et la Municipalité, et à s'engager à respecter les conditions du programme en contrepartie de l'aide financière accordée; que le directeur général et greffier-trésorier soit également autorisé à signer la convention d'aide financière, à fournir tous les documents et renseignements requis à la Société d'habitation du Québec, à assurer le suivi de la demande et à signer tout autre document nécessaire en lien avec celle-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-072 Semaine nationale du don d'organes et de tissus

Considérant que la Semaine nationale du don d'organes et de tissus se tiendra du 19 au 25 avril prochain;

Considérant que l'organisme Transplant Québec sollicite la participation de la municipalité pour s'associer à la chaîne de sensibilisation au don d'organes et au don de tissus en hissant le drapeau à l'effigie du ruban vert sur le mât de l'hôtel de ville;

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil s'engage auprès de Transplant Québec en hissant le drapeau à l'effigie

du ruban vert sur le mât de l'hôtel de ville durant la Semaine nationale du don d'organes et de tissus.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-073 Reddition de compte pour PPA-CE et PPA-ES

Considérant que ce Conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2026 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'elle a approuvés; sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Isabelle Parenteau et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-David approuve les dépenses d'un montant de 14 500 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-074 Achat de deux friteuses pour le restaurant du Centre récréatif

Considérant que la Municipalité de Saint-David souhaite procéder au remplacement de deux friteuses au gaz propane au Centre récréatif afin d'assurer le bon fonctionnement des installations du restaurant;

Considérant que la firme G. Doyon Cuisine inc. (Doyon Després) a déposé une soumission datée du 12 mars 2026, pour un montant total de 3 390,00 \$ plus les taxes et la livraison;

Considérant que la soumission reçue respecte les besoins techniques et budgétaires de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Parenteau, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil accepte la soumission déposée par G. Doyon Cuisine inc. (Doyon Després), pour le remplacement des deux friteuses au restaurant du Centre récréatif, au montant total de 3 390,00 \$ plus les taxes et la livraison et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-310-30-000.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-075 Contrat pour travaux de rapiéçage mécanisé et manuel dans divers rangs

Considérant que la Municipalité de Saint-David a fait parvenir un appel d'offres sur invitation à cinq entreprises pour des travaux de rapiéçage mécanisé et manuel dans divers chemins de la municipalité;

Considérant que les cinq entreprises ont répondu à cette demande :

- Pavage Veilleux Asphalte	62 833,84 \$
- Pavage Maska inc.	78 047,33 \$
- Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée	79 045,31 \$
- Groupe 132	68 697,56 \$
- Vallières Asphalte inc.	57 225,94 \$

Considérant que l'offre présentée par Vallières Asphalte inc. est la plus basse conforme;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil octroie, au montant de 57 225,94 \$ en tenant compte de la quantité de tonnes approximative mentionnée dans le devis descriptif de la demande, le contrat relatif à des travaux de rapiéçage mécanisé et manuel dans divers chemins de la municipalité à la compagnie Vallière Asphalte inc., qui devra effectuer les travaux conformément au devis descriptif du projet numéro VO-2026-01 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-076 Contrat pour travaux de marquage ponctuel de chaussée dans divers rangs

Considérant que la Municipalité de Saint-David a fait parvenir une demande de prix à cinq entreprises pour des travaux de marquage de chaussée dans divers chemins de la municipalité;

Considérant que deux entreprises ont répondu à cette demande :

- Lignes Maska inc.	19 039,86 \$
- Marquage et Traçage du Québec inc.	20 350,58 \$

Considérant que l'offre présentée par Lignes Maska inc. est la plus basse conforme;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil octroie, au montant de 19 039,86 \$ en tenant compte de la quantité de chaussée approximative mentionnée au document de demande de prix, le contrat relatif à des travaux de marquage de chaussée dans divers chemins de la municipalité à l'entreprise Lignes Maska inc. qui devra effectuer les travaux conformément au document descriptif du projet numéro VO-2026-02 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-077 Contrat pour travaux de scellement de fissures dans divers rangs

Considérant la demande de prix acheminée à cinq fournisseurs pour des travaux de scellement de fissures pour une longueur approximative entre 10 000 et 12 000 mètres;

Considérant que trois entreprises ont répondu à cette demande :

- Permaroute	1,29 \$/mètre linéaire
- Cimota inc.	1,95 \$/mètre linéaire
- Scellement de fissures Sévigny	1,28 \$/mètre linéaire

Considérant que l'offre présentée par l'entreprise Scellement de fissures Sévigny est la plus basse conforme;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard et résolu que ce Conseil octroie le contrat relatif à des travaux de scellement de fissures dans divers chemins de la municipalité à l'entreprise Scellement de fissures Sévigny, au montant de 1,28 \$/mètre linéaire plus taxes, en tenant compte de la quantité de chaussée mentionnée au document de demande de prix et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-078 Renouvellement de l'abonnement à l'application Qidigo

Il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce conseil renouvelle l'abonnement annuel à l'application Qidigo permettant l'inscription en ligne à certaines activités pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} janvier 2026, au coût de 1 379,70 \$ incluant les taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire 02-701-20-414.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-079 Adoption du rapport municipal d'activités de l'an 4 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Pierre-De Saurel

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

Considérant que l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque Municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

Considérant que l'An 4 correspond à la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025;

Considérant que le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global de réalisation de la Municipalité de Saint-David en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma ;

Considérant qu'une copie du rapport municipal d'activités a été remise aux membres du Conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Isabelle Parenteau et résolu que le rapport d'activités de l'An 4, tel que déposé, soit adopté et transmis à la MRC de Pierre-De Saurel pour la production du rapport synthèse régional et l'envoi au ministère de la Sécurité publique (MSP).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-080 Acceptation de la démission d'un pompier volontaire du Service de sécurité incendie

Considérant que M. Stéphane Nadeau a informé la Municipalité qu'il n'est plus en mesure de faire partie du Service de sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Parenteau, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil accepte la démission de M. Stéphane Nadeau du Service de sécurité incendie de Saint-David et demande l'envoi d'une lettre de remerciements pour souligner le bon travail accompli durant ses années de service.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2026-04-081 Levée de la séance

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer, que la présente séance soit levée, à 20 h 45.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directeur général et greffier-trésorier